

**Congrès statutaire FGTB**  
**2 et 3 juin**

**Motion d'actualité du Bureau Fédéral des Femmes**

Pour donner un caractère féministe au congrès de la FGTB, davantage de mesures doivent encore être prises pour tendre à une égalité entre les femmes et les hommes. Plusieurs thèmes devront encore être abordés ou remis sur la table en 2022. Avec environ la moitié de ses membres féminins et un nombre croissant de militantes, la FGTB doit, plus que jamais, se battre pour plus d'égalité :

**UNE REVALORISATION ABSOLUE, DE MEILLEURS SALAIRES ET DES CONDITIONS D'EMPLOI VIABLES DANS LES PROFESSIONS ET SECTEURS FÉMININS**

La récente pandémie de COVID a une fois de plus mis en lumière la situation précaire des femmes dans notre société et sur le lieu de travail. Alors que le pays était confiné, les secteurs essentiels ont dû continuer à fonctionner. Beaucoup de ceux qui ont continué à travailler au péril de leur propre santé étaient des travailleuses, dans les secteurs des soins, de la distribution, du nettoyage, de la blanchisserie, de la garde d'enfants, ... Elles étaient littéralement en première ligne, au travail, mais aussi à la maison où les soins aux enfants, les devoirs scolaires, les tâches ménagères, le soin des proches leur incombaient également et que la violence domestique a augmenté de façon spectaculaire.

Il est apparu encore plus révoltant de faire le lien entre ces professions essentielles et de mauvaises conditions de travail et d'horaire mais aussi salariales.

L'augmentation accélérée des salaires minimums, l'élimination du travail à temps partiel involontaire, la suppression du plafond de verre, la réduction de l'écart salarial de 22,7% entre les femmes et les hommes, l'augmentation des rémunérations en cas de congé thématique, de crédit-temps ou d'interruption de carrière, le renforcement des périodes assimilées pour une pension viable, également pour les femmes, sont absolument nécessaires ici et maintenant.

**METTRE EN ŒUVRE L'ENGAGEMENT DE TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE TOUTE FORME DE VIOLENCE FONDÉE SUR LE SEXE OU DE SEXISME**

La discrimination sur le marché du travail en raison de la grossesse et de la maternité ou de la persistance de rôles et de positions stéréotypés sur le lieu de travail restent un obstacle à la pleine participation des femmes au marché du travail. La violence, le harcèlement sexuel et le sexisme peuvent encore constituer un frein pour de nombreuses femmes - à se présenter aux élections sociales ou de progresser dans leurs organisations de travail, y compris au sein de la FGTB.

Les idées et les comportements sexistes n'ont pas leur place au sein de la FGTB. Les statuts de la FGTB y font référence à l'article 44ter.

À la demande du Bureau fédéral des femmes, le Bureau fédéral a exprimé, le 25 novembre 2021, son engagement en faveur d'une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence, du harcèlement sexuel et du sexisme. La proposition de modifier les statuts pour y inclure un "code de conduite contre la violence, le harcèlement sexuel et le sexisme" est désormais sur la table.

Dans un premier temps, nous souhaitons axer ce code de conduite sur les principes généraux, structurés selon l'objectif, le champ d'application, les comportements attendus et interdits, avec une référence à la législation existante.

Dans un deuxième temps, il reste à mettre en place un point de contact, une procédure de plainte et des sanctions. Nous souhaitons que les procédures concernant le traitement des plaintes et l'imposition de sanctions soient transparentes et uniformes dans tous les instances et composantes de la FGTB.

Par ailleurs, nous continuons à faire pression pour une ratification plus rapide par tous les gouvernements compétents de ce pays de la Convention 190 de l'OIT sur la violence (genrée) et le harcèlement dans le monde du travail, ainsi que pour la mise en œuvre de ses recommandations et leur transposition dans notre législation belge.

## **REPRÉSENTATION PARITAIRE F/H DANS TOUTES LES INSTANCES ET COMPOSANTES DE LA FGTB**

Depuis la signature de la Charte Gendermainstreaming en 2004 et la longue lutte des femmes au sein de la FGTB, nous obtenons enfin une composition statutaire pour le Congrès 2022. Pour la première fois, nous avons au moins 1/3 de femmes. L'objectif devra être réalisé dans les autres instances de la FGTB également.

Mais 1/3 n'est pas suffisant car nos statuts stipulent que nous devons tendre vers la parité. La FGTB a voté pour la parité aux congrès de la CES et de la CSI et a exprimé la volonté d'évoluer davantage en interne également. Jusqu'à présent, nous pensions que c'était « la norme » que les hommes représentent les femmes. L'inverse est également possible et ne doit pas être un problème.

C'est pourquoi nous voulons continuer à évoluer vers une représentation 50/50 des femmes et des hommes pour le prochain Congrès. Le rôle actif de la Commission de suivi dans la réalisation de cet objectif est crucial, y compris une proposition concrète pour y parvenir dans les 6 premiers mois qui suivent le Congrès.

## **LE BUREAU FÉDÉRAL DES FEMMES DEMANDE A LA FGTB UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX POINTS SUIVANTS :**

**1. La protection et le soutien total de toutes les femmes réfugiées et migrantes, avec ou sans papiers.** Bien entendu, nous souhaitons que les femmes ukrainiennes réfugiées, avec ou sans enfants, soient bien accueillies dans notre pays et bénéficient du soutien nécessaire, de l'accès aux soins de santé (y compris les soins reproductifs - voir ci-dessous) et du droit au travail. Mais nous exigeons la même chose pour les réfugiées, les migrantes et les sans-papiers d'autres pays. La situation des femmes de Palestine, du Yémen, d'Erythrée, d'Afghanistan, de RDC, des pays d'Amérique du Sud, ... exige la même attention et doit recevoir tout notre soutien.

**2. La dépénalisation complète de l'avortement, l'extension du droit à l'avortement à 20 semaines et l'abolition du délai de réflexion de 5 jours.** En 2019, l'IVG a été utilisé comme « monnaie d'échange » pour former un gouvernement (avec les socialistes). Depuis lors, notre demande d'assouplissement de la loi sur l'avortement a été mise de côté, voire ignorée. Même si cela n'est pas inclus dans l'accord du gouvernement, nous demandons que le Parlement prenne une initiative à ce sujet avant la fin de cette législature. L'avortement fait partie de la liberté absolue de choix de la femme et doit être possible dans son propre pays en toute sécurité.

**3. Réagir avec force contre le danger de l'extrême droite qui a les droits des femmes en ligne de mire.** Partout dans le monde, nous voyons les conséquences de l'extrême droite et du populisme. Les droits des femmes sont remis en cause, voire abolis. Les femmes sont 'ramenées à un rôle de génitrice', d'être au service de leur famille, d'avoir moins ou pas d'accès à l'avortement, les études de genre sont interdites, la communauté LGBTQ+ est extra ciblée... En tant que syndicat progressiste, nous devons continuer à alerter nos membres et la société dans son ensemble sur le danger pour les travailleurs et les femmes en particulier.